

AVIS DE PUBLICATION DE RÉSULTATS

DE L'APPEL À CANDIDATURES N° 001/2020/ACRC/HACA DU 02 DÉCEMBRE 2020 RELATIF À L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE SERVICES DE RADIODIFFUSION SONORE PRIVÉE COMMERCIALE

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a procédé, le 02 décembre 2020, au lancement d'un appel à candidatures en vue de l'autorisation de deux (2) nouveaux services de radiodiffusion sonore privée commerciale à vocation nationale.

Conformément à la procédure prévue par loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle, les dossiers de candidatures ont été analysés par la Commission d'examen des dossiers d'appel à candidatures, dont les membres sont issus des Ministères et structures étatiques suivants :

- Ministère de la Communication et des Médias ;
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Ministère de la Culture et de la Francophonie ;
- Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radioélectriques (AIGF).

A l'issue des délibérations de la Commission d'examen et de la transmission de son Rapport technique comme le prévoit la loi, le Collège des Membres de la HACA siégeant en Session extraordinaire a, par **Décision n°2021-002/HACA du 03 février 2021**, autorisé les sociétés ci-après à exploiter en Côte d'Ivoire, un service de radiodiffusion sonore privée commerciale :

1. COM ONE MEDIA S.A. ;

2. RADIO JEUNES S.A.

Fait à Abidjan, le 03 février 2021

Pour la HACA

Le Président